

Séance du 20 février 2008

L'an deux mil huit, le vingt février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAISON-FEYNE (Creuse) dûment convoqué le douze février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAVEGRAND, Maire.

PRESENTS : CHAVEGRAND Jean-Claude, Maire - GONNOT Jean, 1^{er} adjoint – GLAUDET Andrée, 2^{ème} adjoint - LEBOURG Camille, 3^{ème} adjoint – JARDINAUD Marc - TREBUGET Patrick - PEZANT Michel – LABLONDE Stéphane - GROEN Alain – MALPELI Georges - MATHEZ Hervé

ABSENTS: Néant

ONT RECU PROCURATION : Néant

Monsieur MATHEZ Hervé a été élu secrétaire de séance.

➤ Compte rendu

Rétrocession concession cimetière :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GUIGNAT Bernard par lequel il déclare vouloir rétrocéder à la commune la concession qu'il a acquis le 11 septembre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette rétrocession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Dissolution du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun le Palestel

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération en date du 31 janvier 2008 de l'assemblée délibérante du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun le Palestel décidant de sa dissolution à la date du 31 juillet 2008 et fixant la clé de répartition de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture des comptes

Il précise que le conseil de la communauté de communes a délibéré postérieurement en acceptant le principe de reprise de la compétence du syndicat.

Conformément à l'article 5212-33 du CGCT la dissolution du syndicat ne peut intervenir qu'avec l'approbation de toutes les communes membres. En conséquence il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette dissolution.

Après délibération le conseil municipal, considérant que la compétence du transport scolaire du Collège Benjamin Bord de Dun le Palestel peut être reprise par la communauté de communes, à l'unanimité :

- accepte la dissolution du syndicat intercommunal de transport d'élèves et de gestion du CES de Dun le Palestel à la date du 31 juillet 2008 :
 - o sous réserve de la reprise de la compétence qu'il exerçait par la communauté de communes au 1^{er} août 2008
 - o Et sous réserve que le Conseil Général accepte de désigner la communauté de communes comme organisateur secondaire sur le bassin scolaire du collège de Dun le Palestel
- accepte que le résultat de fonctionnement constaté à la clôture des comptes (duquel sera déduit éventuellement le montant des créances susceptibles d'être irrécouvrables) soit réparti au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes :
 - o pour les communes membres, la somme ainsi déterminée revenant à la communauté de communes.
 - o pour les communes hors territoire de la communauté de communes : la somme ainsi déterminée revenant à la commune.

Amendes de police :

La somme accordée par le produit des amendes de police sera imputée sur les travaux d'élargissement de la route du Peu soit 1 145 €

Subvention écoles et collège :

Le Conseil Municipal décide d'accorder 25 € par enfant de l'école primaire en demandant à la commune de CROZANT la participation pour 3 élèves et pour le collège la somme de 20 € par élève.

Achat de tables pour manifestations :

Le Conseil Municipal décide d'acheter des tables tout terrain pour les diverses manifestations.

Achat de tables pour la cantine:

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'à la rentrée scolaire 2008/2009 il y aura 25 élèves scolarisés à MAISON-FEYNE et que la cantine ne peut accueillir que 24 élèves. Il est donc nécessaire d'acheter deux tables supplémentaires. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Subvention tour du canton :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une somme identique aux années précédentes.

Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes en date du 12 décembre 2007, décidant de l'adhésion au futur syndicat mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué.

Conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes. Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur l'adhésion dans les conditions de « majorité qualifiée requises pour la création de la communauté »

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte que la Communauté de Communes du Pays Dunois adhère au syndicat mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué.

Session ordinaire de mars 2008

Les membres du Conseil Municipal proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008 sont convoqués pour le vendredi 21 mars 2008 à vingt heures quinze, à l'effet de procéder :

- 1 – A l'installation du Conseil Municipal
- 2 – A l'élection du Maire
- 3 – A la détermination du nombre d'adjoints
- 4 – A l'élection des adjoints
- 5 – A la désignation des délégués aux différentes structures intercommunales
- 6 – A la formation des commissions

Mairie de MAISON-FEYNE, le 17 mars 2008